

# INAUGURATION DE LA RÉHABILITATION DU PONT DE GROLÉJAC

VENDREDI 12 AVRIL 2024  
DOSSIER DE PRESSE





**Le Conseil départemental de la Dordogne vient d'achever le chantier de réhabilitation du pont permettant à la RD704 de franchir la Dordogne entre Carsac-Aillac et Groléjac. Ce chantier exceptionnel de par sa conception, aura duré 20 mois, dont douze mois avec une fermeture totale à la circulation. Le montant global de l'opération s'élève à 13,3 millions d'euros, assumés intégralement par le Département.**

Au terme de 20 mois de travaux, le pont de Groléjac peut enfin rouvrir à la circulation en offrant aux habitants du secteur un visage neuf. L'ouvrage long de 236 mètres a totalement changé de physionomie : du grand pont suspendu d'origine ne reste que les culées en pierre qui ont été renforcées. Le tablier, lui, a été élargi et sa portance a été considérablement augmentée à 45 tonnes, voire 70 tonnes pour les passages exceptionnels.





## Le Département, gestionnaire de plus de 1.000 ouvrages d'art en Dordogne

**Le Conseil départemental de la Dordogne est gestionnaire de plus de 1.000 ouvrages (d'une ouverture supérieure à 2 m) dont 176 grands ponts qui font l'objet d'un suivi plus spécifique.**

Un inventaire précis de l'ensemble de ces ouvrages et de leurs caractéristiques est renseigné dans la base de données AREO.

Le suivi de ces ouvrages fait l'objet d'une inspection visuelle annuelle par les services du Département et pour les ponts les plus importants d'une inspection détaillée, tous les six ans, par des bureaux d'études spécialisés.

Il résulte de ces études que 15 % de ces grands ouvrages sont classés en catégorie 3 (méthode d'évaluation avec classification IQOA : Image sur la Qualité des Ouvrages d'Art), correspondant aux ouvrages en moins bon état

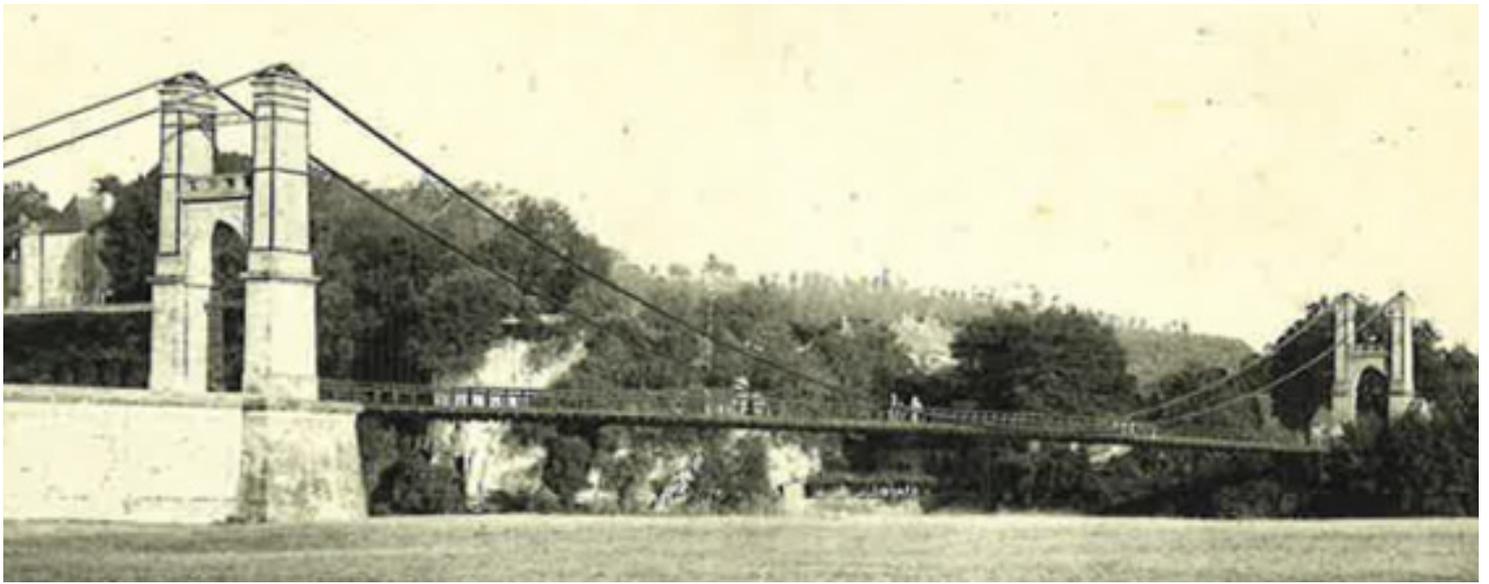
dont la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation.

Un effort financier a donc été consacré ces dernières années à la réparation et à la maintenance de ces grands ouvrages.

La démarche projet de confortement des ouvrages d'art est un exercice qui doit prendre en compte des problématiques techniques, environnementales, architecturales, paysagères selon les cas et intégrer les modes de déplacements actifs.

Une programmation pluriannuelle a été établie sur la base des conclusions de ces visites spécialisées. Le montant réservé aux grosses réparations d'ouvrages d'art dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2027 est de **13.080.000 €** d'autorisations de programme.





## Groléjac, un pont à l'histoire particulière

**Le 13 avril 2024 à 14h00 marquera l'ouverture du pont totalement réhabilité de Groléjac. Le premier ouvrage permettant de franchir la Dordogne à cet endroit remonte à 1845. Petit retour dans l'histoire.**

Le pont de Groléjac a son histoire : du grand pont suspendu d'origine, il ne reste que les culées en pierre. Le premier pont de Groléjac, qui rejoint la commune de Carsac-Aillac, a été construit en 1845. La passerelle métallique à une seule voie laissait alors passer les piétons, les charrettes, puis les véhicules motorisés jusqu'au début du siècle dernier.

Ce pont, qui était au service de la route départementale n°13 de Périgueux à Mende, a été autorisé par le bulletin de lois du 07 septembre 1841. Il était alors constitué d'une travée unique de 150 m, suspendue par chaîne pour une largeur de tablier de 4.4 m.

Au début des années 30, la passerelle métallique a été remplacée par le « pont Blanc », un ouvrage haubané

avec tablier et suspenste en ciment armé et travée cantilever, conçu par Albert CACQUOT.

Les culées du pont d'origine ont été conservées. Deux piles sont créées au cœur du fleuve. La structure reprend les formes des ponts suspendus mais elle est entièrement réalisée en béton armé. Ce pont de trois travées a été construit par l'entreprise Vandewalle, en 1932.



Ce pont permettait à la route départementale 704 de franchir la Dordogne en reliant Groléjac à Carsac-Aillac.





## Un ouvrage plus adapté à la circulation

**Lors de sa conception en 1932, le pont de Groléjac avait une durée de vie estimée à 100 ans. Malheureusement, l'augmentation du trafic routier a dégradé l'ouvrage, obligeant le Département à limiter le tonnage autorisé à circuler sur cet axe structurant du Sud de la Dordogne.**

Une inspection détaillée de l'ouvrage visant à vérifier sa solidité a été réalisée en 2020. Elle a révélé une corrosion avancée des éléments du tablier engageant la pérennité structurelle de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le pont a donc été classé 3 au regard de la nomenclature IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art).

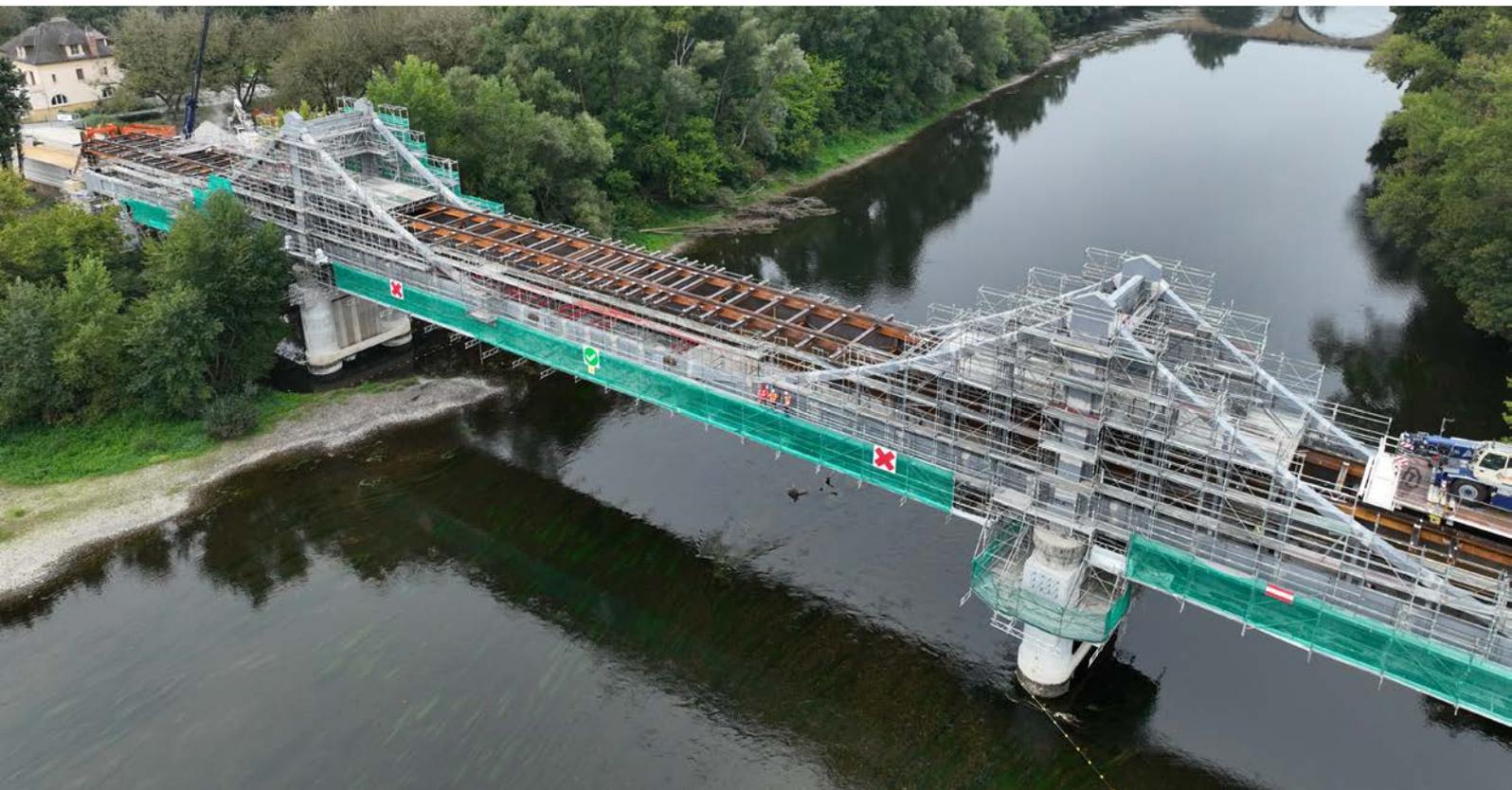
Cela a conduit le Département à engager un programme d'investigations sur les bétons et les aciers de l'ouvrage

de manière à vérifier sa capacité portante résiduelle. Celle-ci, de 12 tonnes, s'est avérée incompatible avec le trafic supporté.

Pour le pont de Groléjac, comme pour la plupart des ouvrages construits en béton pré-contraint, les calculs de l'époque n'ont, en effet, pas assez anticipé l'évolution de la circulation et l'impact de la fréquentation.

Le Département a donc été contraint de limiter l'ouvrage à 12 tonnes, ce qui a généré la mise en place d'une déviation pour tous les véhicules supérieurs à 12 tonnes dès le 8 novembre 2021.

Le pont a été coupé à la circulation le 3 avril 2023, suite à une période consacrée aux études et aux travaux préparatoires, afin de mener les travaux de réhabilitation de l'ouvrage.





## Un des plus gros projets de réhabilitation d'un ouvrage d'art

**Le Département de la Dordogne a engagé les travaux de réhabilitation du pont de Groléjac en relevant un défi majeur : ne pas intervenir dans le lit de la rivière Dordogne.**

Le projet de réhabilitation du pont de Groléjac prévoyait la déconstruction des parties supérieures de l'ouvrage (tablier et suspentes) et la conservation des deux appuis en béton armé en rivière sans intervention dans le lit de la Dordogne.

Cette complexité technique a conduit le Département à lancer un marché de type "conception réalisation" afin de trouver une solution optimisée de réparation ou de déconstruction-reconstruction partielle tenant compte de l'ensemble des contraintes d'ordres technique, environnemental, architectural, calendaire notamment de délai minimal de coupure de la RD704 et de coût.

### Un pont élargi et conforté

L'objectif poursuivi par le Département était d'augmenter la portance de l'ouvrage à 45 tonnes, voire 70 tonnes pour des passages exceptionnels, mais aussi d'élargir la voie à 6 mètres pour permettre le croisement de tous les véhicules et de créer un trottoir accessible (1,40 mètre minimum) pour la circulation piétonne.

A l'issue de l'appel d'offres de conception réalisation, un groupement d'entreprises a été retenu sous la direction de la direction de la région multimétiers Aquitaine du groupe NGE, quatrième acteur français du BTP. Des entreprises locales ont assuré des travaux en sous-trai-

tance et notamment les entreprises : Garrigou, Vaunac, Artus Espaces verts, Agefaur, Chausse, Signalisation 24, etc.

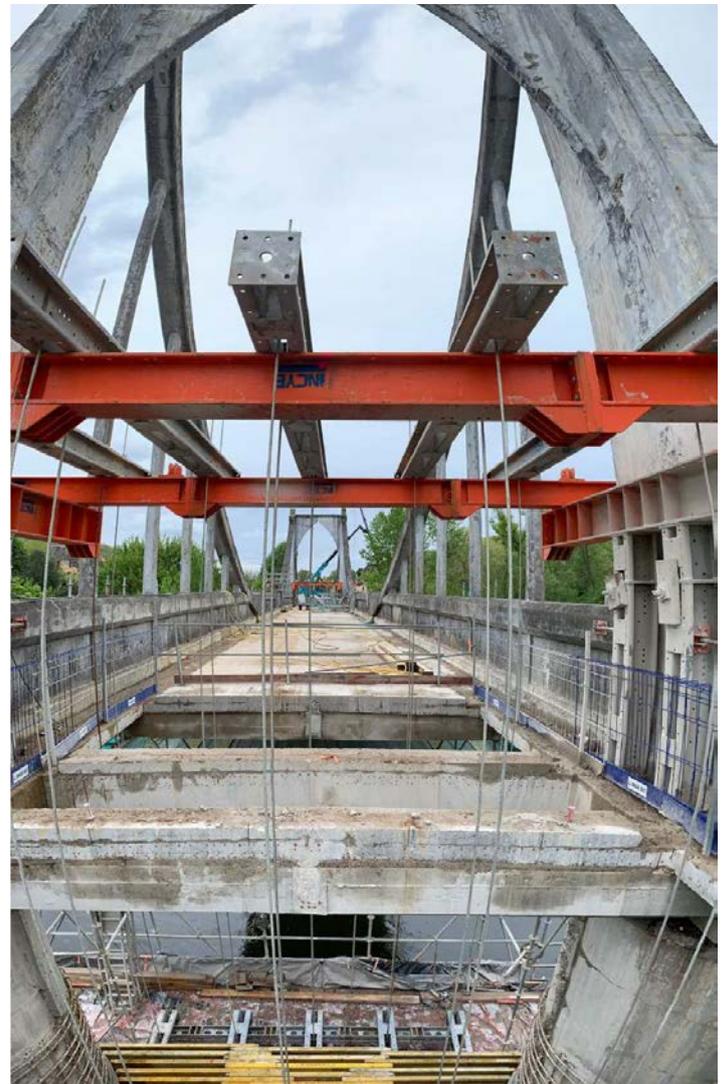
Le concept architectural du nouveau projet respectait les grandes lignes du pont originel.

Le nouveau projet du pont de Groléjac a été conçu par l'architecte Thomas Lavigne. Il met en scène le paysage, le fleuve, le village pour mieux les préserver. C'est un pont belvédère, léger et aérien de loin, qui révèle de près ses balcons flottant au-dessus de l'eau. Il a pris le parti de la sobriété, de l'horizontalité, de l'élégance. Il repose sur la qualité des matériaux : la pierre, l'acier corten, le béton blanc préfabriqué ton pierre.

Les culées du pont suspendu originel et les piles de l'ouvrage 1930 ont été conservées pour garder la marque de l'histoire de ce pont emblématique, mais ont dû être consolidées.

Le tablier du pont, quant à lui, a été déconstruit puis reconstruit.

La chaussée est passée de 4,85 mètres de large à 6 mètres et les trottoirs de 0,94 mètre ont été élargis à une dimension comprise entre 1,40 mètre et 3,35 mètres, avec la création de « balcons » au niveau des piles.

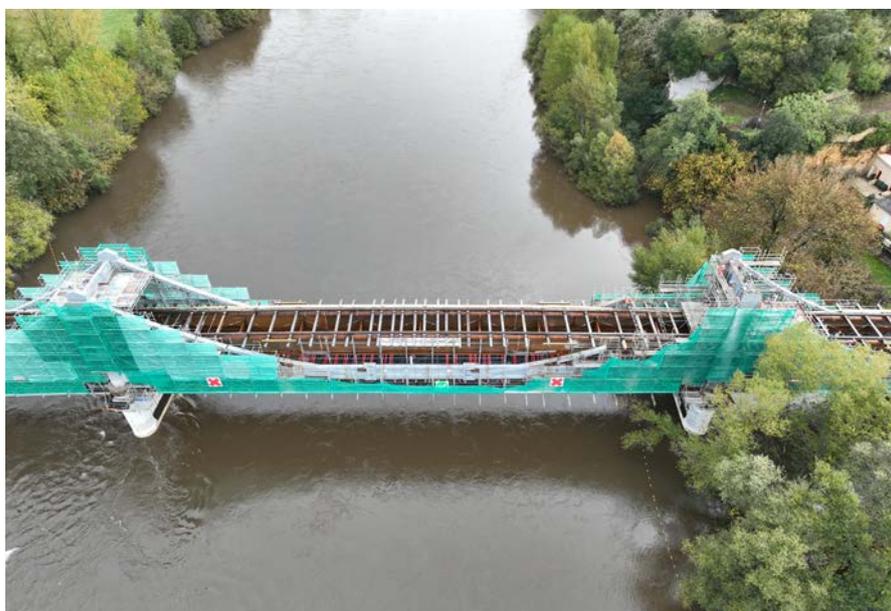




## Un défi inédit : une charpente métallique déconstruite et reconstruite

**Le principal défi et l'innovation de ce chantier : utiliser la charpente définitive comme outil principal de démolition de l'ouvrage existant, avant qu'elle constitue le squelette du tablier.**

Des travaux préparatoires de renforcement des piles et de mise en place d'échafaudages ont été engagés depuis septembre 2022 jusqu'en début d'année 2023.



En février 2023, le rabotage de la chaussée a permis d'alléger l'ouvrage et de mettre en place les échafaudages. Ensuite, des découpes du tablier ont été réalisées au droit des appuis afin de permettre leur confortement par le bétonnage de chevêtres au niveau des culées et en tête des piles qui recevront la charpente métallique.

### Un lançage suivi d'un délançage

Les premiers éléments de charpente métallique ont été livrés sur le chantier début juin 2023 pour y être assemblés sur la rive de Carsac.

Une fois assemblée par soudure et équipée d'un avant bec, la charpente provisoire ainsi constituée a été lancée sur les palées provisoires. Ce lançage a été réalisé du 1er au 3 août 2023.

Ce lançage a été le point de départ de la démolition des parties supérieures de l'ouvrage (hourdis, arcs, suspentes et poutres) et un chariot fixé à la sous-face de la charpente a permis d'acheminer les éléments d'ouvrages sciés en lots vers la berge pour y être évacués à l'aide d'une grue.

Une fois ces travaux de déconstruction (ainsi que la démolition des têtes de piles



et des culées) exécutés, il a été procédé au délançage de la charpente (retour en berge) pour y être mise dans sa configuration définitive. Il s'agit d'élargir l'entraxe des poutres par allongement des entretoises avant de relancer la charpente dans sa configuration définitive de 6 mètres de large.

Cette opération de délançage a eu lieu entre Noël 2023 et le nouvel an 2024. La charpente définitive a alors été relancée les 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 2024 pour être installée sur ses appuis définitifs en fin de semaine suivante, soit le 9 février 2024.

A d'octobre 2023, en dehors du chantier, Lagarrigue, usine NGE spécialisée dans la préfabrication béton, implantée à Firmi dans l'Aveyron, a engagé la préfabrication des dalles du futur tablier du pont. Cette solution a pour avantages une rapidité de mise en oeuvre et d'éviter d'avoir recours à une centrale à béton mo-

bile. Le tablier du pont de Groléjac comprend 95 dalles en béton armé :

- ouvrage d'accès Carsac : 17 dalles de 20t chacune,
- ouvrage d'accès Groléjac : 14 dalles de 20t chacune,
- tablier du pont : 64 dalles de 20t à 24t.

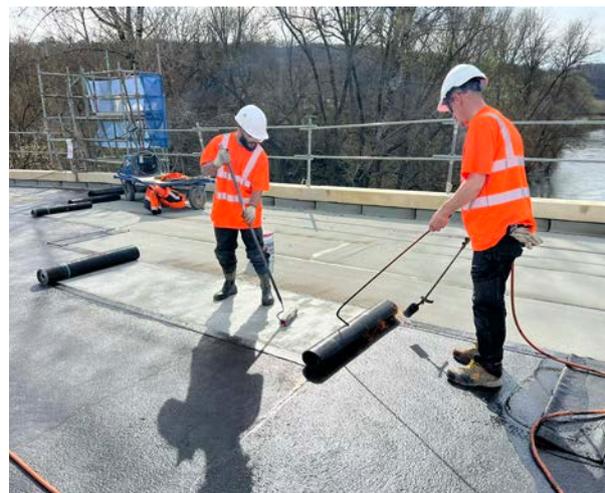
Les dalles ont été posées du 16 février au 1<sup>er</sup> mars 2024. Enfin, les travaux se sont poursuivis par la mise en oeuvre de l'étanchéité, de la chaussée, la pose de l'écran occultant protégeant visuellement une propriété privée et la mise en place des équipements de sécurité.

Les épreuves de contrôle ont été réalisées le 11 avril 2024. La réouverture de l'ouvrage doit intervenir samedi 13 avril à 14h.

## UNE OPÉRATION CONSÉQUENTE

Le montant de l'opération est de **13.323.805 € TTC** dont :

· Etudes préalables :	112.500 €
· Coordination environnementale :	27.258 €
· Déplacements de réseaux :	30.382 €
· Travaux d'accompagnement :	155.433 €
· Réhabilitation de l'ouvrage [études et travaux] :	12.592.743 €
· indemnisation concours :	151.200 €
· indemnisation foncière :	68.850 €
· Indemnisation des commerçants impactés :	185.439 €



# Le chantier du pont de Groléjac en images



# Le chantier du pont de Groléjac en images





## Un chantier exemplaire sur le plan environnemental

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Dordogne a fait de l'excellence environnementale sa priorité autour de laquelle il articule l'ensemble de ses politiques, comme ici en matière routière.

Pour le chantier du pont de Groléjac, le Département s'est attaché à ce que ce dernier n'ait aucun impact sur la biodiversité en mettant en place des mesures compensatoires lorsque celles-ci se sont avérées nécessaires.

Des hirondelles, oiseaux protégés, étaient présentes sous l'ancien pont. Les 20 nids existants ont été détruits après autorisation préfectorale portant dérogation à la destruction de nids d'espèces protégées.

### 80 nids d'hirondelles aménagés

En compensation, 40 nids artificiels doubles ont été installés sur le pont situé à 350 m à l'Ouest du pont

de Groléjac, sur l'ancien ouvrage SNCF supportant aujourd'hui une voie verte communale. Ils ont été installés côté Est, à l'abri des intempéries, en mars 2023 c'est-à-dire avant la période favorable à leur reproduction.

Quarante autres nids à hirondelle ont été placés sous l'encorbellement amont du nouvel ouvrage et quatre gîtes à chiroptères ont été mis en place sur le chevêtre des culées du nouveau pont.

De plus, dans le but d'améliorer la ressource alimentaire disponible pour les hirondelles, un plan de gestion écologique des milieux rivulaires (100 ml) et des prairies de fauche dégradés ou à enjeux, à proximité du pont (2 ha), sera mis en place.

Quatre hibernaculum destinés à favoriser l'hivernage des reptiles ont été mis en place sur la berge en rive droite de la Dordogne sur le terrain d'un propriétaire privé. Les milieux concernés feront l'objet d'une sécurisation foncière afin de s'assurer de la pérennité des actions mises en œuvre.

## UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

Le marché de conception réalisation confié au groupement d'entreprises comportait une obligation de réalisation des heures en faveur de l'insertion professionnelle. Les objectifs à atteindre étaient les suivants : 1.800 heures réparties sur les différents membres du groupement. A la date du 4 avril 2024, 1.778 heures ont été réalisées.

3 personnes ont travaillé sur le chantier dont 2 allocataires du RSA.



**12 AVRIL  
2024**



# INAUGURATION DU **PONT** de Groléjac

**Communes de Carsac-Aillac et Groléjac**

**18 H 30 : INAUGURATION**

au centre du pont.

**22 h 30 : FEU D'ARTIFICE**

tiré depuis le pont de pierre.

**BAL POPULAIRE**

sur le pont avec **TTC**  
(entre l'inauguration et le feu).

Stationnement assuré sur chaque rive

**ANIMATIONS GRATUITES**

**DÎNER SUR LE PONT**

**2 formules au choix**

- **Restauration payante** auprès des commerces ambulants (côté Groléjac).
- **Restauration apportée** par chacun, dite «Auberge espagnole».

Quelque soit la formule choisie, pensez à apporter vos couverts.

Financement en partenariat avec :

